



**Distinction romande d'architecture 2018**

## **NEWSLETTER 01 / AUTOMNE 2017**

### **1. Distinction Romande d'Architecture 2018**

La Distinction Romande d'Architecture (DRA), qui réunit les associations professionnelles, l'ensemble des Cantons romands et la plupart des Villes romandes, a pour objectif de récompenser les auteurs et maîtres d'ouvrage de réalisations remarquables en Suisse romande dans les domaines de l'architecture, de l'ingénierie civile, de l'architecture du paysage et de l'architecture d'intérieur.

C'est le Canton de Genève qui a été chargé d'organiser la quatrième édition de la Distinction Romande d'Architecture, qui portera sur la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2017 et dont les résultats seront dévoilés au public au mois de septembre 2018. A cet effet, un comité d'organisation a été mis en place en 2016, sous la présidence de M. François de Marignac et constitué de l'Architecte cantonal et des représentants des Hautes écoles genevoises et des associations professionnelles cantonales.

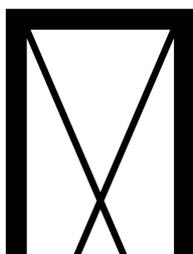
Le comité de la DRA s'apprête à lancer l'appel à candidatures auprès des professionnels concernés. A cette occasion, le nouveau site internet de la DRA, [www.dra4.ch](http://www.dra4.ch) sera mis en ligne le 11 décembre 2017, pour permettre aux candidats d'y déposer leurs dossiers.

### **2. Buts**

La DRA souhaite encourager et promouvoir, au sein du public, une prise de conscience relative à l'art à bâtir. Elle lance des campagnes de sensibilisation par le biais de débats et de plates-formes de discussion, au travers de la presse et de publications, ainsi qu'avec des événements tels qu'une exposition itinérante. Elle utilise ces moyens pour la promotion de l'architecture de Suisse romande aux niveaux national et international.

La DRA est sensible aux réflexions liant les réalisations à leur cadre social et à l'environnement. Elle concerne toute réalisation récente dans les cantons romands, y compris dans la partie francophone du canton de Berne.

La DRA est en principe attribuée tous les quatre ans et permet d'honorer, conjointement, des maîtres d'ouvrage et des concepteurs qui, par la sensibilité de leur choix, ont contribué à l'amélioration de notre environnement construit.



### 3. Nouveautés DRA4

L'organisation de la DRA a le plaisir de présenter, pour cette quatrième édition, les nouveautés suivantes :

- **Prix du public.** Pendant la cérémonie de remise des distinctions au Pavillon Sicli, à Genève, le public sera invité à voter pour son projet préféré. Par la suite il aura l'occasion de voter à chaque étape de l'exposition. L'œuvre qui récoltera le plus de votes se verra décerner le Prix du public, qui sera dévoilé lors de la dernière étape de l'exposition en Suisse romande. Les organisateurs se réservent le choix du système de vote.
- La conception, le design de l'ensemble des supports de communication de la Distinction Romande d'Architecture 2018 seront mis en œuvre en collaboration avec la Haute école d'art et de design (HEAD) et la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève (HEPIA).
- La Fédération suisse des architectes paysagistes (FSAP) et l'Association suisse des architectes d'intérieur (ASAI) sont devenues membres de la DRA. L'intégration de ces nouvelles associations s'inscrit dans la volonté du comité et des commissaires d'élargir les disciplines invitées à participer à cette édition de la Distinction Romande d'Architecture.
- Afin de pouvoir assurer une plus grande diffusion auprès du grand public, des points d'information - les « Satellites » - seront déployés dans des lieux stratégiques de la ville deux mois avant la cérémonie de remise des distinctions.

### 4. Jury de la DRA4

Le jury a la particularité d'avoir, pour sa présidence, une personnalité romande de grand rayonnement, indépendante des milieux professionnels, mais susceptible de représenter la société civile et de servir de relais de communication auprès de celle-ci : Mme Yvette Jaggi, parlementaire fédérale et ancienne Syndique de Lausanne.

Le comité et les commissaires de la DRA ont d'autre part sélectionné un jury international, dont le vice-président sera l'architecte Tony Fretton. Les autres membres du jury représenteront les quatre disciplines invitées à participer à la DRA.

Le jury évaluera les dossiers de candidature au printemps 2018.

#### Liste des membres du Jury

*Présidente*

Mme Yvette Jaggi Ancienne Syndique de Lausanne, ancienne Présidente de Pro Helvetia, ancienne Présidente de European Europe

*Vice-Président*

M. Tony Fretton Architecte, Londres

*Membres*

M. Mathias Heinz, Architecte partenaire de pool architekten, Zurich

Mme Matali Crasset, Architecte d'intérieur et designer, Paris

M. Andrea Pedrazzini, Ingénieur civil, Lugano

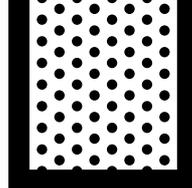
M. Christophe Ponceau, Architecte paysagiste, Paris

Mme Audrey Contesse, Critique d'architecture et curatrice d'expositions, Bruxelles

*Membre suppléant*

Mme Giovanna Carnevali, Architecte et ancienne directrice de la fondation

Mies Van Der Rohe, Barcelone



## 5. Comité de Patronage

Le Conseiller fédéral Alain Berset a accepté, comme pour l'édition précédente, la présidence du comité de patronage de cette quatrième édition de la Distinction Romande d'Architecture. En tant que chef du Département fédéral de l'intérieur (DFI), Alain Berset est également Ministre de la culture. Antonio Hodgers, Conseiller d'Etat et chef du Département de l'aménagement, du logement et de l'Energie du Canton de Genève a également accepté de faire partie du comité de patronage.

## 6. Comité d'organisation

Le comité exécutif est composé de l'Architecte cantonal et des représentants des Hautes écoles genevoises et des associations professionnelles cantonales.

Le comité est présidé par François de Marignac (AGA). Francesco Della Casa (DALE) en est le secrétaire, et Jiri Horsky (AGI) le trésorier. Les autres membres du comité sont : Alexis Burrus (SIA), Laurent de Wurstemberger (SWB), Jean-Pierre Greff (HEAD), Natacha Guillaumont (HEPIA architecture du paysage), Raphaël Nussbaumer (MA), Nicolas Pham (HEPIA architecture), Marcel T'Hart (FAI) et Marc Widmann (FAS).

Le Comité a mandaté pour le commissariat de la distinction MM. Nicola Regusci et Xavier Bustos, qui bénéficient d'une longue expérience dans ce domaine et disposent d'un réseau étoffé sur le plan international.

## 7. Collaboration avec les Hautes Écoles

Le comité de la DRA4 a choisi d'intégrer des représentants de la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève (HEPIA) et de la Haute école d'art et de design (HEAD). Des étudiants et des enseignants pourront ainsi être sollicités pour la conception et la réalisation de l'exposition des projets lauréats, des satellites et de l'identité visuelle de la DRA4.

## 8. Exposition Itinérante

Afin de faire rayonner la culture du bâti en Suisse romande, il a été prévu de réaliser une grande exposition des projets nominés et lauréats au Pavillon Sicli à l'automne 2018, puis de la faire circuler durant une année, dans toute la Suisse ainsi que dans plusieurs pays européens.

## 9. Calendrier DRA4

*Décembre 2017* | mise en ligne du site [www.dra4.ch](http://www.dra4.ch)

*11/12/2017* | Diffusion de l'appel à candidature  
Enregistrement des candidatures en ligne: [www.dra4.ch](http://www.dra4.ch)

*10/02/2018* | Fin des candidatures

*19-20/02/2018* | Premier tour du jury

*09-10-11/04/2018* | Deuxième tour du jury

*Juillet 2018* | Mise en place des Satellites DRA4  
Aménagement extérieur du Pavillon Sicli

*Septembre 2018* | Cérémonie de remise des distinctions  
Pavillon Sicli, Genève

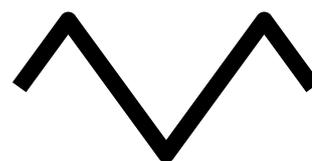
*Novembre 2018* | Expositions itinérantes en Suisse Romande

*Mars 2019* | Exposition itinérante dans le reste de la Suisse

*Juillet 2019* | Expositions itinérantes en Europe

## 10. Lancement de l'appel à candidature

Tout auteur ou tout maître d'ouvrage d'une réalisation architecturale, d'architecture du paysage, d'architecture d'intérieur ou d'un ouvrage d'art achevée et mise en service entre le 1er janvier 2014 et le 31 décembre 2017, dans un canton romand ou dans la partie francophone du canton de Berne, district de Bienna compris, est convié à participer à la DRA4 2018. L'enregistrement des candidatures se déroulera du 11 décembre 2017 au 10 février 2018. Le formulaire d'inscription, les renseignements et le règlement se trouveront sur le site internet de la DRA4, [www.dra4.ch](http://www.dra4.ch), plate-forme qui présentera également l'ensemble des candidats dès février 2018. Les projets nominés seront dévoilés durant l'été 2018. Les réalisations lauréates seront révélées lors de la cérémonie de remise de la Distinction 2018, en septembre 2018 au Pavillon Sici à Genève. Durant cette même soirée, l'exposition de la DRA4 sera inaugurée.



## Partenaires

### Cantons :



BERNE



FRIBOURG



GENÈVE



JURA



NEUCHÂTEL



VALAIS



VAUD

### Associations :

AGA

agi

fai

BSA  
FAS

fsar'

FSAP

gAn

GPA  
-SO

h e p i a

—HEAD  
Genève

MA  
MAISON DE  
L'ARCHITECTURE  
GENÈVE

s i a

SWB

VSI.asai.

### Villes :

Delémont, Fribourg, Genève, Lausanne, Monthey, Neuchâtel, Nyon, Pully, Vernier

### Partenaire exposition :

pavillon  
**Sici**

Pavillon Sici  
Route des Acacias 45  
1227, Acacias, Genève  
[www.pavillonsici.ch](http://www.pavillonsici.ch)